

Banque du Canada. Devant le comité de la banque et du commerce, le 18 mars 1954, comme en fait foi la page 715 des délibérations de ce comité (texte anglais), l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, déclarait:

Évidemment, le gouvernement, soit par l'entremise du sous-ministre des Finances, des membres du conseil et du comité exécutif, soit au moyen de conversations fréquentes entre le gouverneur et le ministre des Finances, est constamment au courant de ce qui se passe à la Banque du Canada.

M. Towers a également ajouté:

Le fait est que le Parlement a placé nettement sur les épaules des administrateurs et directeurs de la Banque du Canada la responsabilité de la politique financière.

Il n'y a aucun alibi possible pour la banque centrale. Puis il a ajouté:

D'autre part, il n'y a aucun alibi possible pour le gouvernement. Supposons que ce dernier dise: «Eh bien, nous n'étions pas d'accord sur ce qu'a fait la banque centrale, mais le Parlement lui a confié la responsabilité, alors que pouvions-nous faire?» La réponse, évidemment, c'est que l'administration du jour, appuyée par une majorité au Parlement, peut toujours modifier la loi. En fait, je doute qu'un désaccord puisse jamais nécessiter pareille chose, car il existe divers moyens de se débarrasser des administrateurs et directeurs. Je suis sûr qu'en cas de désaccord grave, c'est effectivement ce qui se produirait.

Ces déclarations ont été faites par M. Graham Towers, alors que l'honorable député d'Eglinton, maintenant ministre des Finances, le soumettait à un interrogatoire serré. Ces réponses ont été faites le 18 mars 1954, devant le comité de la banque et du commerce. Je devrais dire que M. Towers et l'honorable M. Abbott ont répondu de façon identique aux questions posées par l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell).

Pourquoi le ministre des Finances refuse-t-il toute responsabilité à l'égard de la Banque du Canada? Le fait est que la politique financière du gouvernement actuel est devenue si mauvaise et le ministre des Finances est tellement critiqué qu'il a décidé de laisser un autre attraper tous les coups, s'il peut lui-même s'en tirer.

Pourquoi le ministre ne dit-il pas s'il approuve ou non la politique de la Banque du Canada? Je n'arrive pas à comprendre que le ministre des Finances ne dise rien quand il ne partage pas les vues du gouverneur de la Banque du Canada; cela ne lui ressemble pas. Nous nous rappelons tous, en effet, que le ministre s'est exprimé d'une façon assez énergique à la conférence du mont Tremblant; du moins c'est ce que les journaux ont rapporté, et certains journalistes ont dit que le ministre y était allé à coups de massue, alors qu'un ton plus modéré et plus conciliant aurait mieux convenu en l'occurrence. C'est ce genre de langage qu'il a employé

envers M. Thorndyke de la Grande-Bretagne. Nous nous souvenons tous des menaces de représailles proférées par le ministre des Finances à l'endroit de la Grande-Bretagne...

L'hon. M. Fleming: Il n'y a jamais eu de menaces de représailles.

M. McMillan: C'est ce que les journaux ont rapporté. Nous nous souvenons tous de ces menaces qui ont été faites à l'égard de la Grande-Bretagne si jamais elle osait s'associer au bloc des nations européennes.

D'un autre côté, l'autre soir à Chicago, le ministre a parlé en termes qui m'ont paru assez énergiques, lorsqu'il a signalé aux Américains la situation relative aux achats de pétrole canadien. Certes, le gouvernement du Canada et la Banque du Canada sont d'accord. S'ils ne le sont pas, qu'y a-t-il de tellement sacro-saint à propos de la loi sur la Banque du Canada? A ma connaissance, elle a été modifiée à deux reprises et il est encore possible de la modifier. Le gouvernement actuel pourrait certainement le faire, étant donné sa forte majorité. Le Parlement est l'autorité suprême. Ce que le Parlement fait, il peut le modifier. Le ministre voulait nous faire croire qu'il y a deux souverainetés dans notre pays: le Parlement et la Banque du Canada. Or, M. Dunning a dit à la Chambre en 1936, comme l'atteste la page 3325 du hansard:

Il peut se faire que la Banque,—elle doit le faire du reste,—résiste à des caprices passagers de l'opinion publique, mais, à la longue, il faut que cette institution cadre avec l'opinion publique. Dans l'exercice de cette fonction souveraine et essentielle, il faut que la Banque, en définitive, soit comptable à la volonté souveraine du peuple manifestée par l'entremise des gouvernements. Deux souverains ne sauraient présider aux destinées d'un seul et même État.

Où le gouvernement est d'accord avec la Banque du Canada ou il ne l'est pas; s'il ne partage pas les vues de la Banque et ne fait rien à cet égard, il manque de courage. Il est mauvais qu'un gouvernement comme le nôtre abandonne l'autorité qui lui est accordée par le peuple canadien. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas persister à esquiver ses responsabilités. Où est son courage? Je sais que le ministre des Finances cherchera à pérorer sur des choses que M. Harris a dites. Je sais qu'une fois M. Harris a dit, à l'appel de l'ordre du jour, alors qu'on lui demandait des renseignements à propos d'une majoration du taux de la Banque, qu'il n'avait rien à voir à cette majoration. C'est vrai, il n'avait certainement rien à voir à cette question. Cependant, M. Harris a dit qu'il avait été consulté par le gouverneur de la Banque du Canada et, bien que l'ancien ministre des Finances ait dit qu'il n'avait rien à voir à cette majoration du taux